

Conseil d'Administration du CCAS du 25 juin 2026

Rapport de présentation n° 4

Affectation du résultat : budget principal

Le résultat de la section de fonctionnement est égal, à l'issue de l'exercice 2025, à 69 993.10 €.

Au vu des éléments du Compte administratif présentés au préalable, il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'affecter en excédent reporté de fonctionnement (compte 002) la somme de 69 993.10 €.

**Maromme, le 25 juin 2026,
Le Président du CCAS,
David LAMIRAY**